



UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT DE GESTION DU BASSIN VERSANT AMONT
DE LA SERRE ET DU VILPION

Programme pluriannuel de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont

TRANCHE 4

Compte-rendu de la réunion de chantier 14 Juin 2017

Lieu :	Pont de la Serre, commune de Saint-Pierremont, à 10h00
---------------	--

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat de gestion du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	ATENA Paysages

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
LE ROUX Patrice	Vice-président du syndicat	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats	✓		
DUPONCHEL Romain	ATENA PAYSAGE	✓		
GOSSE Camille	CPIE des Pays de l'Aisne			✓
WATTERLOT Aymeric	Conservatoire Botanique National de Bailleul			✓
FRAYON Thierry	Entente Oise-Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne			✓

Cette réunion concerne l'avancement des travaux de lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont, qui, après appel d'offres, ont été confiés à l'entreprise ATENA Paysages (02).

- DETAIL DES TRAVAUX

- Le premier passage de l'entreprise est terminé.
- Une vérification des communes sur le secteur aval (Saint-Pierremont, Cilly, Montigny-sous-Marle, ...) a été réalisée lors de cette réunion de chantier.

- PROTOCOLE

- Le protocole consiste à réaliser deux passages pédestres le long de la Serre et à sectionner les pieds de Berce du Caucase dans une limite de 0 à 3 mètres depuis le pied de berge.
- Le premier passage est, à ce jour, terminé. Le second passage débutera à partir du 26 juin, soit 5 semaines après le 1^{er} passage. Ce laps de temps permet ainsi aux individus oubliés de se développer et d'être « visibles » en bordure de cours d'eau. Pour information : les individus observés le 14 juin mesurés, pour certains, entre 2 m et 2m50 de hauteur.
- Certaines Berces du Caucase, même sectionnées, peuvent en cas de réserve importante de sève produire une ombelle de substitution (fleur). Il est important de conserver un temps d'attente d'environ 1 mois entre les 2 passages pour permettre aux individus réticents de produire une ombelle et d'être traités avant la montée en graines de la fleur.
- Dans le cadre de cette réunion, il a été observé une zone « oubliée » par les ouvriers, en aval de la commune de Saint-Pierremont. Ces derniers repasseront, dans les prochains jours, pour traiter les pieds en bordure de la Serre.
- Une descente en canoë est prévue, en toute fin de chantier, pour vérifier que l'ensemble des berces, comprise dans le périmètre d'intervention du syndicat, a été traité.



BERCE OUBLIEE – SECTEUR ST PIERREMONT



LE SECOND PASSAGE PERMETTRA DE COUPER LES PIEDS AVANT LA MONTEE EN GRAINE DES FLEURS

- REMARQUES, OBSERVATIONS

- Dans le cadre du second passage, il est demandé aux ouvriers de veiller à séparer les fleurs de la tige afin de limiter la maturation des graines au sol.

- REUNIONS DE CHANTIER

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. Romain DUPONCHEL – entreprise ATENA PAYSAGE 03.23.24.15.00
 - M. Guillaume FELZINGER – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74

- FINANCEMENTS

- La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier de :



- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.

- LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION

**Rendez-vous le 05 Juillet 2017, au pont de la Serre
rue du Moulin, commune de Saint-Pierremont à 10h00.**

Le service technique,